

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001124155		1ere Gachée: 10:55 (1)		Date: 27/11/2025 251125144549		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 6.00 m3		référence commande(2): 03 26 72 95 57		Véhicule: M88 8x4 ROUXEL TOR	
client: 410205 chantier: 020508		BABBI MILEWAY		53 AVE DU DOCTEUR JUSTIN 51240 RUE DE LA NAU DES VIGNES 06.08.46.75.83 51520 La Veuve		M88 TORTILLARD	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
10:56				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton PJNCNXA150F		désignation(6)(8) BHCAN		certification		classe d'exposition(3) Classe Chlorure	
						consistance(7) Dmax 20	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)	
appellation commerciale BETON PROPRETE CEM2 150 S3							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480/4700		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1